

Remise de la pétition «NON à l'interdiction du 30 km/h en localité»

Lutter contre le bruit, préserver la qualité de vie

Discours de David Raedler, co-président de l'ATE Suisse

Le texte prononcé fait foi.

En plus de la sécurité routière évoquée par ma collègue Jelena Filipovic, je souhaite souligner deux autres avantages centraux du 30 km/h : l'amélioration de la qualité de vie et, surtout, la réduction du bruit.

Initialement, les cantons et les communes avaient jusqu'en 2018 pour assainir les routes contre le bruit routier, en privilégiant des mesures à la source. Aujourd'hui, le bilan est loin d'être satisfaisant. Plus de 700'000 de personnes sont encore exposées aux nuisances sonores de la route et souffrent souvent de graves problèmes de santé qui en découlent.

Le 30 km/h est la mesure la plus efficace et la moins coûteuse pour lutter contre le bruit routier à la source. Une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h permet une diminution du bruit de 3 décibels ce qui, en termes de perception acoustique, correspond à une réduction de moitié du trafic. La nuit, le 30 km/h réduit aussi considérablement les pics sonores, garantissant ainsi à la population un sommeil plus paisible.

En limitant la possibilité d'introduire le 30 km/h dans les villes et les villages, Albert Rösti s'attaque directement à la santé et à la qualité de vie de la population suisse. C'est justement le long des routes principales en localité que les riveraines et riverains souffrent d'un fort bruit routier.

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale, 3001 Berne
tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch, ate@ate.ch